TERRES DE FRANCE

Société en Commandite par Actions à capital variable au capital plancher de 200 000 euros Siège social : 24 rue de Clichy - 75009 PARIS RCS PARIS 800 387 045

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Chers actionnaires commanditaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et à nos statuts à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion de la gérance
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Rapport du conseil de surveillance
- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de Commerce et approbation de ces conventions.
- Allocation de jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance.

Vous avez entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous présentons nos observations sur le rapport du gérant ainsi que sur les comptes de l'exercice.

1. Sur le rapport de la gérance et sur le gouvernement d'entreprise

Nous vous précisons que la gérance a tenu périodiquement informé le conseil de surveillance des opérations sociales et de leurs résultats et que les informations données dans les rapports de la gérante et les documents adressés aux actionnaires commanditaires sur la situation financière n'appellent aucune remarque de la part du conseil de surveillance.

2. Sur les comptes de l'exercice

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, le conseil de surveillance précise qu'il n'a aucune observation à formuler.

Le conseil de surveillance ne voit pas d'objection aux propositions du gérant faites à l'assemblée générale concernant l'affectation du résultat de l'exercice.



3. Sur l'activité du conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le conseil de surveillance s'est réuni conformément aux dispositions légales et statutaires et a régulièrement examiné les projets d'investissement présentés par la gérance.

Au cours de l'exercice, le conseil de surveillance a analysé le projet d'acquisition de 56 hectares de terres agricoles sur la commune de Chambois pour un montant de 587 K€ et s'est prononcé favorablement à son sujet.

Le conseil de surveillance a également échangé avec la gérance sur la stratégie de développement à adopter par la société suite à la réforme du statut solidaire qui affecte profondément son métier.

Après consultation d'un juriste, le conseil de surveillance a pris acte qu'il n'était pas dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation solidaire.

Enfin, le conseil de surveillance a examiné le projet de cession de la terre agricole située à Arrou pour un montant de 176 115 euros et s'est prononcé favorablement à son sujet.

Monsieur Alain HERBINET Le Président du Conseil de Surveillance